

envers la communauté internationale. Par ailleurs, il est également conscient de ses responsabilités envers le peuple canadien. La survie économique et sociale de communautés entières dans certaines régions côtières du Canada dépend du succès de la Conférence sur le droit de la mer ou, sinon, d'une solution de rechange. Compte tenu de ses obligations nationales et internationales, le gouvernement du Canada accorde la plus grande priorité à une série de pourparlers qu'il a engagés avec les pays qui pêchent sur nos côtes dans le but de préparer le prolongement de notre juridiction sur les pêches à la lumière du consensus qui se dégage de la Troisième Conférence sur le droit de la mer.

Je tiens à répéter que le gouvernement du Canada garde toute sa confiance à l'Organisation des Nations Unies et à la possibilité qu'elle offre de négocier des solutions multilatérales aux problèmes complexes du droit de la mer. Un accord à ce niveau serait à l'avantage des générations présente et futures. Seulement si cette approche multilatérale échoue, et à un certain moment les retards répétés ou voulus correspondent à un échec, le gouvernement du Canada, et je suppose qu'il sera imité par d'autres, se résignera-t-il à recourir à d'autres solutions pour protéger ses intérêts nationaux les plus essentiels. Les gouvernements et les peuples du monde ne sont pas disposés à attendre encore très longtemps les résultats de la Conférence. Nous devons agir promptement et de façon concertée. Cette avenue, j'en suis convaincu, ne nous est pas fermée; elle peut déboucher sur une convention qui, comme l'a si bien dit le Secrétaire général, sera l'"une des plus importantes conventions jamais établies par la Communauté internationale".

Monsieur le Président, en 1945, les fondateurs des Nations Unies, profondément marqués par l'horreur de la guerre, ont voulu que la première tâche de l'Organisation soit le maintien de la paix et de la sécurité mondiale. Ils ont conçu, du moins le croyaient-ils, un système permettant à des pays de régler leurs différends sans recourir à la force.

Trente ans plus tard, les Nations Unies restent aux prises avec ce problème fondamental qui présente deux aspects cruciaux: le désarmement et le maintien de la paix. Même si j'ai déjà parlé longuement de ces deux questions devant l'Assemblée l'an dernier, elles revêtent une importance telle que je n'hésite pas à y revenir.

LE DÉSARMEMENT

Le désarmement est l'un des sujets qui provoque au sein de cette Assemblée les sentiments les plus intenses, que ce soit de l'espoir ou de la frustration.